

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2002

SOUS LA PRESIDENCE DE M. Jean-Luc BOYER, MAIRE

PRESENTS : MM BOYER-LEROUGE-MERCIER-BRUEZ-CARPENTIER-FOULET-LAUDE-WIART-CUVILLIER-THUIN

Mmes DEREGNAUCOURT-CATTIAUX-BRANCART-COQUART

ABSENTE EXCUSEE : Mme CACHEUX

1°) COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

a) Vote des taux des impôts « ménages » (taxe d'habitation, taxe foncière des propriétés bâties et non bâties) :

Compte tenu de l'adoption par la Communauté de Communes de la Taxe Professionnels Unifiée (TPU) à compter du 1^{er} janvier 2002, il est nécessaire de répercuter sur les taux communaux, les taux appliqués par la communauté et qui étaient respectivement de 1,08% (T.H.) et 3,85 % (FNB) afin de ne pas perdre de ressources. En effet, la compensation de la Taxe Professionnelle, reversée à la Commune par la Communauté, sera diminuée du produit des trois taxes précitées qu'elle percevait.

Taux adoptés :

- Taxe d'habitation : 9,40 % + 1,08 % = 10,48 %
- Foncier bâti : 13,03 % + 1,35 % = 14,38 %
- Foncier non bâti : 45,42 % + 3,85 % = 49,27 %

L'application de ses nouveaux taux n'aura aucune incidence pécuniaire pour les contribuables. L'augmentation des taxes qui pourraient être constatée ne découlant uniquement que de la majoration des bases d'imposition.

b) Subvention école Saint Joseph

Accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle (en plus de la subvention normale pour participation aux frais de fonctionnement des classes primaires sous contrat d'association) pour couvrir le déficit de clôture d'exercice des classes primaires d'un montant de 4 322 € 08 (28 351 frs).

La subvention accordée est proportionnelle au nombre d'élèves de Bourlon (54) par rapport au nombre total (183) soit une subvention de $4322,08 \times 54 / 183 = 1\,275$ euros 37 (8 365 frs 88)

La demande de subvention pour les élèves de la maternelle à l'identique du primaire est rejetée.

c) Salle polyvalente

Accord pour l'achat de vaisselle et d'un lave-vaisselle. Un crédit de 7 620 euros (50 000 frs) est ouvert au budget.

d) Vote du budget

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : 555 566 euros (3 644 574 frs)
- Section d'investissement : 154 989 euros (1 016 661 frs)

2°) SERVICE DES EAUX : VOTE DU BUDGET :

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement : 32 401 euros (212 356 frs)
- Section d'investissement : 18 915 euros (124 074 frs)

3°) COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Désignation d'un délégué du Conseil Municipal à la commission locale d'évaluation des charges : M. Jean-Marc LEROUGE.

4°) CERTIFICAT D'URBANISME :

Lors de la séance du 1^{er} mars dernier, le conseil avait émis un avis favorable à la demande d'un certificat d'urbanisme pour une parcelle de terre située juste en dehors des limites de l'agglomération. La Direction Départementale de l'Équipement a fait savoir qu'en application de la législation actuelle le futur acquéreur ne pouvait plus prendre directement à sa charge les extensions des réseaux. Toutefois une participation peut être instaurée par le biais de la Participation pour Voie Nouvelle et Réseaux (PVNR)

Plus amples précisions seront demandées à la DDE.

5°) DIVERS :

- **Emploi jeune :** M. Cédric PETIOT prendra ses fonctions le 1^{er} avril prochain. Il devra dans un premier temps passer les épreuves du Brevet de Secouriste. Contacter l'association Marquion Secourisme pour un stage dont les frais seront pris en charge par la commune.
- **Etablissement d'un règlement pour la déchèterie.**
- **Plantation à la ligne de chemin de fer :** remerciements à tous les bénévoles et notamment à MM BRUEZ et WIART. Il reste 200 arbustes (sur les 600) à planter, dernière séance ce samedi 30 mars.
- **Prochaine réunion du conseil :** le vendredi 26 avril à 20 heures 15

Le Maire

Jean-Luc BOYER